



MAIRIE DE NANTERRE

Direction des Personnels de Service et de Restauration

**Objet : Demande de subvention auprès de la métropole du Grand Paris pour le lancement de la 2<sup>e</sup> édition de l'appel à projet « restauration collective bio et locale »**

DEC 2023-88...

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture des

Hauts-de-Seine le : 23 MAI 2023

Et après Publication le : 26 MAI 2023

## DECISION DU MAIRE

### LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020 donnant au Maire, pour toute la durée de son mandat, délégation pour régler les affaires faisant l'objet dudit article,

**Considérant** le projet de subvention auprès de la métropole du Grand Paris pour le lancement de la 2<sup>e</sup> édition de l'appel à projet « restauration collective bio et locale ». La volonté de la Ville est de développer les actions dans le domaine de l'alimentation durable et de l'écologie dans le cadre de la restauration collective et d'améliorer ses pratiques,

**Considérant** qu'il convient de rechercher un accompagnement extérieur dans la structuration du projet susmentionné,

### DECIDE

**Article 1 :** Approuve la candidature de la ville de Nanterre à la 2<sup>e</sup> édition de l'appel à projet de la Métropole du Grand Paris « Restauration Collective Bio et Locale ».

**Article 2 :** Accepte que la commune bénéficie de l'accompagnement en ingénierie proposé par la Métropole du Grand Paris dans le cadre de son partenariat avec le GAB IDF.

**Article 3 :** Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat qui sera établie entre le lauréat et la Métropole du Grand Paris.

Nanterre, le

17/05/2023



Le Maire de Nanterre

Patrick VARRY